

générale a formé, à titre expérimental et pour une période de trois ans, un comité composé de 22 États membres, spécialement chargé de rapporter à l'Assemblée générale le calendrier annuel des conférences, des recommandations quant au meilleur usage des ressources et les moyens propres à améliorer la coordination des conférences. Cependant, la partie la plus importante de son mandat consistait à décider, entre les sessions au nom de l'Assemblée générale, de la suite à donner aux demandes de dérogation au calendrier des conférences.

Cette année, le Comité des conférences a présenté son rapport, son mandat arrivant à terme. Le Canada a coparrainé une résolution, adoptée ultérieurement, établissant le Comité des conférences sur une base permanente. À la Cinquième Commission, le 2 novembre 1977, M. Claude-André Lachance, député et représentant du Canada reconnaissait le bilan positif du Comité et exposait la position du Canada sur le calendrier des conférences et les dérogations qui y sont apportées, l'utilisation et la répartition des services de conférences, ainsi que la surveillance de l'application des critères touchant l'établissement des comptes rendus de séances.

\* \* \* \* \*

La délégation du Canada a pris connaissance du 3<sup>e</sup> rapport du Comité des conférences (A/32/32) relativement au travail effectué durant la dernière année de son mandat. Elle en a étudié les implications avec intérêt à la lumière des explications fournies par le distingué Président du comité durant son allocution d'ouverture, lors de la 25<sup>e</sup> réunion de cette commission mardi après-midi.

En tout premier lieu je tiens, au nom de la délégation, à affirmer que nous partageons sans réserves les vues du Président sur l'utilité manifeste du Comité des conférences.

Le rendement s'est accru progressivement depuis sa création, ses membres et son personnel apprenant à traiter, à l'intérieur d'un cadre intergouvernemental, des problèmes complexes que pose le programme des conférences et des réunions au sein de l'organisation. Il ne reste plus au Comité qu'à atteindre sa vitesse de croisière.

En tout état de cause et malgré certaines lacunes le Comité, sous la direction éclairée de son président M. Okeyo et de son prédécesseur M. Thomas, nous présente aujourd'hui un bilan positif d'autant plus qu'il nous laisse espérer pour l'avenir une plus grande efficacité et souplesse dans ses efforts pour répondre, en polissant le programme des conférences, aux besoins des États membres. Ce qui précède nous incite donc à envisager positivement la poursuite du travail du Comité et partant, son existence, tout en espérant que son mandat soit revu par l'Assemblée générale.

Le projet de résolution incorporé au rapport en annexe XI reçoit donc notre approbation dans sa forme présente et c'est la raison pour laquelle ma délégation a accepté de coparrainer la résolution A/C.5/32/L.12 laquelle reprend le texte du projet de résolution de l'annexe XI.